

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal.....45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-03-03-MDC :
Renouvellement de la convention avec
l'association HOME

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le **dix-huit mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **douze mars**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS.

EXCUSE.E.S – REPRESENTÉ.E.S

Mme FENASSE	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
M. CHAMPETIER	a donné mandat à	Mme LELU
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme BENZIANE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MULLER	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MARTINEZ
M. GUYOT	a donné mandat à	Mme LECOQ

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. ORJEBIN ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008,

VU la délibération n°2017-12-20-HL du Conseil municipal en date du 21 décembre 2017 portant sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Femmes Solidaires de Fontenay-sous-Bois,

VU le budget de la Commune,

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Fontenay-sous-Bois en faveur des droits des femmes et dans la lutte contre les violences faites aux femmes,

CONSIDERANT le partenariat mis en place avec l'association HOME depuis plusieurs années,

CONSIDERANT que la convention existante est arrivée à échéance en 2020,

CONSIDERANT le projet de convention pluri-annuel à intervenir entre la ville et cette association,

SUR avis de la Commission des Finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention pluriannuelle et les avenants s'y rapportant, établissant les rapports contractuels entre la ville et l'association HOME,

Article 2 : De verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'association qui s'élève à 10186 €,

Article 3 : d'inscrire la dépense au budget primitif 2021.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le2.2.MAR.2021.....
Publication
le2.2.MAR.2021.....
Notification
le2.2.MAR.2021.....
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

